

Président

**A Mesdames, Messieurs  
les Président(e)s de Comités Régionaux**

*Copie pour information :  
Conseillers Techniques, Membres du comité directeur,  
Personnel du siège*

JMC/PR.AV 23.013

Noisy le Grand, le 3 février 2023

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Comme je vous l'avais annoncé dans notre courrier du 11 janvier dernier, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour notre Assemblée Générale Ordinaire 2023 au Grand Hôtel de Nîmes 202 rue Ledoux – 30900 NIMES

**Le Dimanche 26 mars 2023 de 9h30 à 12h30 – Assemblée Générale**

Le comité directeur a validé l'ordre du jour ci-joint. La convocation officielle sera publiée sur le site internet et fera l'objet d'une diffusion auprès des clubs.

Je vous rappelle que la veille de l'assemblée générale (**le samedi 25 mars**) vous êtes invité(e) à participer à une demi-journée d'information et de travail rassemblant les présidents des comités régionaux et départementaux (pour des modalités d'organisation, une seule personne par département ou région peut y assister), et les délégués de clubs. Les thématiques abordées seront :

- les textes réglementaires
- la professionnalisation
- la politique jeunes (comment intégrer les dispositifs fédéraux dans les projets de nos structures).

Cette réunion se déroulera également au Grand hôtel de Nîmes, de 14h30 à 18h30 avec un accueil à partir de 14h00.

La fédération prendra en charge le dîner du samedi et le déjeuner du dimanche pour chaque président et délégué de club participant aux ateliers. En cas de désistement après **le mercredi 15 mars** le repas sera facturé à hauteur de 35 €\* pour le dîner et 20 €\* pour le déjeuner.

Les délégués qui ne participent pas aux ateliers devront s'acquitter d'une participation au dîner de 35 €\*.

La mise à l'honneur de nos dirigeants se fera le samedi.

.../...

Cette assemblée générale, devra se prononcer sur les points statutaires. Elle devra procéder à une élection complémentaire pour un poste et valider les modifications consécutives aux évolutions législatives.

Chaque délégué devra être en possession d'un smartphone pour accéder aux votes électroniques.

Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, cette année chaque délégué devra s'inscrire individuellement en remplissant le questionnaire en ligne [en cliquant ici](#) **avant le 09 mars 2023** dernier délai.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

Le Président  
Jean-Michel CLÉROY



*\* la facturation en cas de désistement ou de repas supplémentaire se fera sur la structure d'appartenance (comité régional ou départemental).*

P.J. :  
Ordre du jour de l'AG